



Charte du bénévole

Saline royale Live 2026

Le bénévolat est un engagement libre, fondé sur la convivialité, les rencontres et la contribution à un projet d'intérêt général. En rejoignant l'équipe de Saline royale Live 2026, vous participez activement à la réussite d'un événement culturel majeur au sein d'un site patrimonial d'exception.

La présente charte a pour objet de rappeler le cadre du bénévolat ainsi que les droits et devoirs de chacune des parties.

Les concerts se déroulent en extérieur, dans le premier demi-cercle historique de la Saline royale : l'événement est entièrement debout, sans places assises ni chapiteau. Plusieurs parkings seront disponibles à proximité. [En savoir plus](#)

Lors de votre inscription, vous pouvez indiquer les missions qui vous intéressent (logistique, accueil, prévention, entretien, etc.). L'organisation s'efforcera de respecter au mieux vos préférences. Toutefois, l'attribution finale des missions dépendra des besoins opérationnels de l'événement et des impératifs de coordination.

Chaque bénévole se voit proposer plusieurs créneaux d'intervention d'une durée minimale de 4 heures chacun.

1. Engagement du bénévole

L'activité bénévole est librement consentie et exercée sans rémunération. Elle ne crée aucun lien de subordination au sens du droit du travail.

Le bénévole accepte de participer aux missions qui lui sont confiées dans le respect de l'organisation générale de l'événement.

Un briefing général d'information aura lieu à la Saline royale le **mercredi 24 juin à 18h30**.

En s'inscrivant, le bénévole s'engage à :

- Respecter les consignes d'organisation, de sécurité et d'accueil du public
- Assurer sa mission avec sérieux, ponctualité et fiabilité
- Signaler toute indisponibilité dans les meilleurs délais
- Adopter un comportement respectueux envers les spectateurs, les équipes et les autres bénévoles
- Porter les signes d'identification fournis pendant sa mission
- Préserver le matériel, les installations et le site

Les bénévoles mineurs peuvent être accueillis à partir de 16 ans, sous réserve d'une autorisation écrite du représentant légal.

2. Engagement de la Saline royale

Les organisateurs s'engagent à :

- Informer clairement les bénévoles sur leurs missions
- Fournir un encadrement et les moyens nécessaires à leur réalisation
- Garantir la sécurité et la couverture assurantielle pendant les missions
- Proposer un temps de briefing et d'accompagnement

3. Conditions pratiques

La Saline royale remettra aux bénévoles un signe distinctif, au début de sa mission. Sauf pour des questions de sécurité, aucun code vestimentaire n'est imposé. Toutefois, le bénévole prendra soin d'adapter sa tenue à sa tâche.

L'accès sur le site est autorisé au bénévole porteur d'un badge, dans le cadre de sa mission et valable pour une durée bien précise. Tout prêt ou cession du badge est strictement interdit et sera immédiatement sanctionné par l'éviction du site du porteur du badge et de son propriétaire.

Le transport et l'hébergement ne sont pas pris en charge. Des repas peuvent être proposés en fonction de la durée de présence, cette information sera précisée dans le planning bénévoles.

Tout manquement grave aux règles de sécurité, de respect des personnes ou au bon fonctionnement de l'événement peut entraîner l'interruption immédiate de la collaboration.

Dans le cadre de l'événement, des photographies et captations vidéo peuvent être réalisées à des fins d'information, d'illustration et de communication. En validant son inscription, le bénévole autorise les organisateurs à utiliser son image sur tout support de communication lié à l'événement.

4. Prévention des violences et comportements inappropriés (VHSS)

Les organisateurs s'engagent à garantir un environnement respectueux, inclusif et sûr pour l'ensemble des bénévoles, spectateurs et équipes.

Aucun comportement relevant de violences, de harcèlement sexiste ou sexuel, de discrimination ou d'intimidation ne sera toléré.

Le bénévole s'engage à :

- Adopter une attitude exemplaire et respectueuse
- Signaler toute situation préoccupante à l'équipe organisatrice
- Coopérer avec les dispositifs de prévention mis en place
- Toute situation avérée pourra entraîner des mesures immédiates, incluant l'exclusion de l'événement.

En validant son inscription, le bénévole reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et s'engage à en respecter les principes.